



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 avril 2019 — N° 31

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Monique Doyon-Villeneuve, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de féliciter les joueurs de l'équipe cadette de basketball l'Express, champions provinciaux.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre d'action bénévole Drummond.

M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme La Baratte.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner l'engagement de Madeleine, jeune bénévole de la circonscription d'Argenteuil.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité envers les chauffeurs de taxi.

10 avril 2019

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la maladie de Parkinson.

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'auteur et historien Christian Blais.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Mercier dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Raymonde Michaud, nommée Bénévole de l'année par Golf Canada.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner la Journée rose.

À 9 h 54, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

10 avril 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Lacombe, ministre de la Famille, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 18 Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 18.

Dépôts de documents

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023;
(Dépôt n° 523-20190410)

L'Entente sur la prestation des services policiers dans la région de Kativik, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 524-20190410)

L'Entente sur le financement complémentaire pour la prestation des services policiers 2018-2023 entre l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec;
(Dépôt n° 525-20190410)

10 avril 2019

L'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté d'Akwesasne, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 526-20190410)

L'Avenant numéro 1 à l'Entente sur la prestation des services policiers dans la Communauté de Listuguj, pour la période du 1^{er} avril au 31 mars 2019 (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 527-20190410)

M. Bonnardel, ministre des Transports, dépose :

L'Entente 2018-2019 relative à la mise en œuvre du Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020 du gouvernement du Québec, entre la Société du Plan Nord et le ministre des Transports.

(Dépôt n° 528-20190410)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 21 mars 2019 par M. Roy (Bonaventure) concernant le bilan et le plan d'action gouvernemental en matière de prévention du cancer.

(Dépôt n° 529-20190410)

Dépôts de pétitions

Mme Lavallée (Repentigny) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 96 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'enseignement de compétences pratiques aux jeunes du secondaire.

(Dépôt n° 530-20190410)

10 avril 2019

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Nadeau-Dubois (Gouin) présente une motion concernant l'offre de service des câblodistributeurs; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère l'importance des mécanismes de négociation, de conciliation et de médiation des conflits de travail entre les employeurs privés et les syndicats;

QU'elle rappelle au gouvernement du Québec la nécessité de ne pas favoriser une des deux parties, mais plutôt de favoriser le dialogue entre celles-ci afin d'obtenir une entente négociée.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 78 en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

10 avril 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Campeau (Bourget), conjointement avec M. Benjamin (Viau), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée reconnaisse l'apport du D^r Camille Laurin dans l'histoire du Québec moderne, particulièrement ses travaux dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale, notamment son expertise dans la modernisation des établissements psychiatriques;

QUE l'Assemblée souligne le 20^e anniversaire de la disparition de Camille Laurin, qui a représenté les intérêts des électeurs de Bourget pendant 4 mandats entre 1970 et 1998 et qui fut ministre dans le gouvernement Lévesque;

QUE l'Assemblée reconnaisse l'importance de la Loi 101, qui établit et définit les droits linguistiques de tous les citoyens du Québec et qui confirme le français comme langue officielle du Québec;

QU'enfin l'Assemblée rappelle l'importance de la protection du français dans les médias, la culture, l'éducation et l'affichage et réitère le statut du français comme langue d'usage au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec Mme Ghazal (Mercier), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion visant le dépôt d'un projet de loi sur l'élimination du suremballage; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

10 avril 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 17, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile;
 - la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales;
 - la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes;
 - la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées.
-

10 avril 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 9 avril 2019, sur la prise en considération du rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire, ainsi que sur l'amendement transmis par Mme Hivon (Joliette).

Le débat terminé, l'amendement est rejeté.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 6, Loi transférant au commissaire au lobbying la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme LeBel, ministre de la Justice, est ajourné au nom de M. Tanguay (LaFontaine).

Les travaux reprennent à 15 heures.

10 avril 2019

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme David (Marguerite-Bourgeois) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de la Charte des droits et libertés de la personne, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1975;

QU'elle reconnaisse qu'il a toujours été dans nos pratiques de modifier la Charte québécoise des droits et libertés de la personne à l'unanimité ou à la suite d'un large consensus au sein de notre Assemblée;

QU'elle reconnaisse le caractère sensible du projet de loi n° 21, présenté le 28 mars dernier par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, qui notamment restreint la liberté de religion de certaines personnes;

QU'elle reconnaisse que ce projet de loi nécessite que les parlementaires puissent entendre en commission parlementaire les différents points de vue exprimés dans la société et qu'ils puissent par la suite en faire l'étude et l'analyse dans un délai raisonnable;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de permettre aux parlementaires de procéder à l'étude du projet de loi n° 21, sans imposer un bâillon législatif à la fin de la présente session parlementaire.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 19 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 9 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 2 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

10 avril 2019

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 13 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 13 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme LeBel, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 6, Loi transférant au commissaire au lobbying la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 6 est adopté.

10 avril 2019

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 6 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 19 mars 2019, sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, soit maintenant adopté.

À 17 h 59, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 avril 2019, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 10 avril 2019, à 14 h 10, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de M. Lévesque (Chauveau), de Mme IsaBelle (Huntingdon), de Mme Jeannotte (Labelle) et de M. Allaire (Maskinongé), les représentants du premier ministre, et de Mme Durepos, directrice du service de la séance et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 10 Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

10 avril 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Rousselle (Vimont), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 78)

POUR - 114

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	(Chauveau)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	
Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	(Champlain)	(Berthier)	